



# PYRAMIDE DU GRAND PUBLIC 2017

## VOTE SUR INTERNET

---



Informations à transmettre à la FPI France et consignes à respecter  
Si votre dossier a été présélectionné par le jury régional



Si votre dossier est présélectionné, après le vote du jury régional, votre candidature sera mise en ligne sur le site internet de la FPI France afin que le grand public puisse voter.

Afin de garantir une homogénéité dans la présentation des dossiers, il est obligatoire que vous nous fournissiez:

- ▶ **3 visuels en haute définition de votre programme** (esquisses, photos), par mail : [l.dellagnola@fpifrance.fr](mailto:l.dellagnola@fpifrance.fr)
- ▶ **Une présentation synthétique des atouts de votre programme.** Conformément au cahier des charges, rédiger **trois descriptifs de 600 signes chacun maximum**, espaces compris :
  - Le design du programme
  - Son intégration dans l'environnement
  - La qualité d'usage du logement / confort du logement

Dans la mesure où la cible est le grand public, nous vous recommandons fortement:

- ▶ d'utiliser des bullet points afin de garantir une meilleure lisibilité des informations
- ▶ d'illustrer votre descriptif par tous les exemples, chiffres ou données que vous jugerez utiles de mettre en exergue au regard des critères du prix (se référer au cahier des charges).